

Le professeur Didier Raoult est visé par une plainte d'une centaine d'infectiologues



Le professeur marseillais Didier Raoult est visé par une plainte de plusieurs centaines de scientifiques de La Société de pathologie infectieuse de langue française (Spilf). Les éventuelles sanctions pourraient aller du simple avertissement jusqu'à la radiation définitive.

Avec Atlantico
Rédaction

Didier Raoult est visé par une plainte déposée au mois de juillet par plusieurs centaines d'infectiologues auprès du Conseil départemental de l'Ordre des médecins des Bouches-du-Rhône. Il est notamment ciblé pour sa promotion de l'hydroxychloroquine, dont l'efficacité n'a pas été prouvée, comme traitement contre la Covid-19.

Des centaines de scientifiques de la Société de pathologie infectieuse de langue française (Spilf) sont à l'origine de cette plainte.

D'après la rédaction du Figaro, la Spilf estime que le professeur Didier Raoult a enfreint neuf articles du code de déontologie médicale. La promotion d'un traitement qui n'a pas démontré son efficacité, la diffusion de fausses informations auprès du public, les graves manquements au devoir de confraternité seraient notamment concernés.

La Spilf reproche la promotion appuyée de l'infectiologue marseillais pour ce traitement et pour l'utilisation de la chloroquine alors que son efficacité n'a pas encore été démontrée scientifiquement dans le cadre de la pandémie de coronavirus. Certaines études ont également relancé les débats ces derniers mois sur l'efficacité de la chloroquine.

D'après la rédaction du Figaro, les éventuelles sanctions suite à cette plainte pourraient aller du simple avertissement jusqu'à la radiation définitive.